

Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 25 (1998)
Heft: 3

Artikel: Informations sur le Fonds de solidarité des Suisses de l'étranger : 1997, une année placée sous le signe du changement
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-912815>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

1997, une année placée sous le signe du changement

L'exercice annuel 1997 du Fonds a été marqué par de multiples activités liées à la réorganisation de l'offre et des domaines de la stratégie, de la communication et de l'infrastructure. Le nombre des membres a reculé de 3% pour s'établir à 8 488, tandis que le bénéfice a atteint le chiffre réjouissant de 772 000 francs.

Une réforme fondamentale et stratégique de l'institution a été entreprise dès le 1^{er} janvier 1997, au moment du changement de direction du Fonds. Elle s'est traduite notamment par la création d'une nouvelle ligne de produits spécialement adaptée aux besoins des Suisses de l'étranger et d'un nouveau concept en matière de marketing.

Le nombre des adhérents et les finances

La nouvelle stratégie a pour objectif d'adapter aux exigences actuelles aussi bien les produits que l'organisation structurelle et la politique d'investissements du Fonds dans le but de remédier au recul des membres, qui s'est

poursuivi ces dernières années, d'une part, et d'assurer la situation financière du Fonds à long terme, d'autre part. A l'heure actuelle, une grande partie des coûts échappe à tout contrôle, du fait de la rémunération fixe des avoirs d'épargne des membres. De plus, la rentabilité des investissements par rapport au rendement garanti aux membres pour leurs avoirs d'épargne a baissé.

Survol des principales mesures mises en œuvre

Domaine juridique/stratégique

- Révision des statuts, afin de les adapter à la nouvelle stratégie
- Elaboration d'un nouveau règlement technique

- Préparation d'une nouvelle stratégie d'investissements

Domaine de l'offre

- Restructuration de l'assurance contre la perte des moyens d'existence et du compte-épargne (analyse de la structure mathématique, simplification, séparation des produits)
- Analyse de situation dans le domaine de l'assurance-maladie
- Préparation d'une ligne de produits assurance-vie

Marketing

- Choix d'un nouveau nom et développement d'une nouvelle image
- Préparation de nouveaux supports de marketing pour présenter la coopérative

Infrastructure

- Préparation d'un site Internet avec présentation interactive soignée
- Développement d'un programme interactif spécifique d'information et conseils sur Internet
- Développement d'un nouveau programme informatique spécialement adapté aux activités du Fonds

Affaires courantes

Quatre demandes de dédommagement pour perte

des moyens d'existence ont été adressées au Fonds en 1997. Deux d'entre elles ont reçu une réponse positive. Fr. 12 000.- ont ainsi été versés (dont Fr. 10 000.- à charge du Fonds de secours). Une requête a dû être rejetée, du fait que la perte des moyens d'existence était d'origine économique et non politique. Cette décision fait l'objet d'un recours (le dédommagement total pour la famille en question s'élève à Fr. 250 000.-). Une autre demande a été rejetée, du fait qu'il s'agit de pertes passagères dans la situation économique du sociétaire. Ce dernier a été informé qu'il pourrait une nouvelle fois s'adresser au Fonds en cas de perte définitive (montant: Fr. 30 000.-).

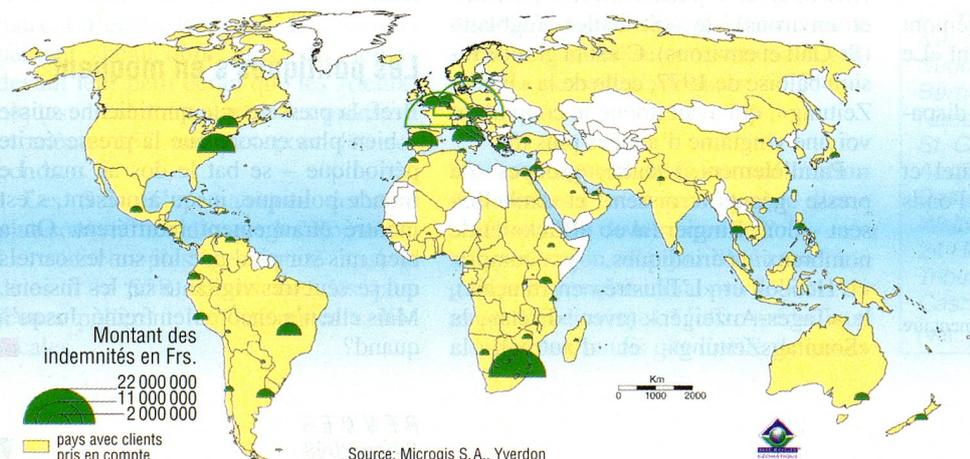
Le nombre des adhérents au Fonds a encore reculé l'année dernière. A fin décembre, il était de 8 488. Du point de vue financier, on peut qualifier l'exercice 1997 de satisfaisant, puisqu'il boucle avec un bénéfice de Fr. 772 000.-.

Le rapport annuel détaillé peut être commandé au Fonds par téléphone au +41 31 381 04 94.

Assemblée générale

L'assemblée générale 1998 des sociétaires du Fonds se déroulera une fois de plus dans le cadre du Congrès des Suisses de l'étranger, le 22 août, de 12h15 à 14h15, à Baden. A l'ordre du jour figurent les affaires statutaires, telles que le rapport annuel et les comptes 1997, ainsi que les élections.

Répartition des indemnités forfaitaires par pays de résidence des membres du fonds (situation au 15.12.1997)



Activités à l'occasion des 40 ans du Fonds

Le Fonds de solidarité des Suisses de l'étranger fête en 1998 ses 40 ans d'existence. La commémoration de cet anniversaire sera marquée par diverses activités, auxquelles les participants au Congrès des Suisses de l'étranger sont cordialement conviés.